Déclaration de mise en route vers le label "Ami des bébés"

L'HÔPITAL / LA CLINIQUE (PRÉCISER NOM ET COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT, NUMÉRO DE SIRET, NOM DIRECTEUR ET MAIL DIRECTION)
PRÉCISER SI L'ENGAGEMENT CONCERNE ÉGALEMENT UN SERVICE DE NÉONATALOGIE

AJOUTER COORDONNÉES COMPLÈTES, NOMS ET ADRESSES MAIL DE LA/LES PERSONNE(S) CONTACT POUR LA MATERNITÉ

POUR LA NÉONATALOGIE :

Déclare se mettre en route vers le label « Ami des Bébés », s'engage à favoriser l'accueil et l'accompagnement des nouveau-nés et de leur famille, et à soutenir l'allaitement maternel, en mettant en place les 10 recommandations de l'OMS et de l'UNICEF.

Tous les outils nécessaires et utiles à la mise en place du projet IHAB sont élaborés et mis à disposition gratuitement par IHAB France sur le site internet (www.i-hab.fr). L'estimation de la participation financière aux frais d'évaluation est disponible sur notre site Internet (label à revalider tous les 4 ans).
La signature de cette déclaration et le versement de la cotisation ont valeur d'adhésion à IHAB France.
Cela permet à l'équipe de :
•Bénéficier d'un soutien visio par un référent IHAB tout au long de la démarche de labellisation ;
•Bénéficier des conseils et de l'accompagnement des coordinatrices IHAB ;
•Accéder à l'espace adhérent depuis notre site internet (partage d'outils et d'expériences et collecte des données du suivi des maternités IHAB) ;
•Être informée en priorité des formations proposées par IHAB France et de bénéficier d'un tarif subventionné ;
•Être invitée à l'Assemblée Générale de IHAB France avec une voix consultative.

Le montant de l'adhésion par la personne morale est de sept cents euros (700€) par an et vaut pour l'année civile en cours (adhésion à renouveler chaque année). Ce règlement doit être fait par l'établissement concerné. IHAB France n'accepte aucun règlement venant d'associations de service. A réception de la «déclaration de mise en route », vous recevrez une demande d'adhésion pour que vous puissiez procéder au paiement.

Site Internet :
www.i-hab.fr

Association loi 1901
Reconnue d'Intérêt général

N° SIRET :
531 703 668 000 24
Code APE : 9499 Z
Organisme de formation
Enregistré sous le N°
72 33 08613 33
auprès du Préfet
de la région
Nouvelle Aquitaine

☐	En signant cette DMR, vous consentez à la collecte et au traitement de vos données personnelles telles que décrites dans la politique de confidentialité d'IHAB France que vous confirmez avoir lue et comprise.(politique disponible sur le site d'IHAB France : https://i-hab.fr/politique-de-confidentialite).
	Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer à tout moment en vous adressant à : Initiative Hôpital Ami des Bébés – France (IHAB France) E-mail : referent.rgpd@i-hab.fr
☐	Si vous ne souhaitez pas que le nom de votre établissement soit cité parmi les établissements en démarche IHAB, merci de cocher la case ci-contre.
	Pour suivre et recevoir les actualités d'IHAB France, nous invitons chaque professionnel à s'inscrire à la newsletter via le site internet d'IHAB France.

Déclaration signée le :				
Le Directeur de l'établissement	Le Chef de service de maternité/ Le Chef de Pôle	Le cadre de maternité/ Le cadre de Pôle	Le Chef de service de néonatalogie	Le cadre de néonatalogie

La copie de cette DMR est à envoyer à IHAB France :
Maud CHOPIN
maud.chopin@i-hab.fr

Site Internet :
www.i-hab.fr

Association loi 1901
Reconnue d'Intérêt général

N° SIRET :
531 703 668 000 24
Code APE : 9499 Z
Organisme de formation
Enregistré sous le N°
72 33 08613 33
auprès du Préfet
de la région
Nouvelle Aquitaine